<u>Fiche 23</u> : CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL
– MATERNELLE –

CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Placé sous l'autorité hiérarchique conjointe de IEN adjoint au DASEN et de l'IEN chargé de l'enseignement maternelle, il seconde ce dernier et assure un rôle de conseiller technique dans le domaine de l'école maternelle. ▪ Il est rattaché administrativement à la DSDEN
FONCTIONS ET ACTIVITES	▪ Contribuer à l'animation et la coordination du groupe maternelle départemental ▪ Construire des outils de formation et aider à l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques pour les enseignants de maternelle ▪ Aider les circonscriptions dans l'accompagnement des équipes d'école maternelle ▪ Participer à l'élaboration et à l'encadrement des formations départementales ▪ Contribuer aux travaux académiques ▪ Participer à la mise en œuvre des actions partenariales avec les services de la petite enfance ▪ Contribuer au suivi et à l'évaluation du dispositif « scolarisation des moins de trois ans » ▪ Contribuer à la mise en œuvre des rythmes scolaires pour les élèves de maternelle
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Posséder le CAFIPEMF ▪ Avoir de l'expérience dans le domaine de la formation en maternelle ▪ Avoir une connaissance de l'école maternelle et une bonne compréhension de ses enjeux et de sa place au sein du système éducatif ▪ Avoir une réelle capacité d'adaptation à la dimension départementale du poste ▪ Etre à l'aise dans la communication orale et écrite ▪ Etre réactif et avoir de l'initiative ▪ Avoir une grande disponibilité
SPECIFITES DU POSTE	▪ Déplacements dans tout le département ▪ Travail en équipe élargie (circonscriptions, ESPE, PEMF)